

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie GILSON
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
1050 IXELLES

V/réf. : 7B/PU/4104
N/réf. : AVL/CC/XL-2.387/s.436
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Boulevard Général Jacques, 22. Réménagement de la zone de recul. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre demande du 30 mai 2008, sous référence, réceptionnée le 4 juin, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 11 juin 2008, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une maison de maître située dans la zone de protection de l'immeuble à appartement classé comme monument, situé au n°20 du même boulevard.

Elle porte sur le réaménagement de la zone de recul pour permettre le stationnement d'un véhicule supplémentaire. Cette intervention nécessiterait de supprimer un des trois éléments qui composent l'élégante grille de limite de propriété à front de trottoir. Elle réclamerait également, plus que probablement, l'extension du dallage existant ou en tout cas l'imperméabilisation d'une partie supplémentaire de la zone de recul.

La Commission rappelle qu'en vertu des prescriptions du RRU en la matière (titre 1, chapitre IV, article 11), « la zone de recul est aménagée en jardinet et plantée en pleine terre... Elle ne peut être transformée en espace de stationnement ni être recouverte de matériaux imperméables sauf en ce qui concerne les accès aux portes d'entrée et de garage... ».

Etant donné le contexte patrimonial exceptionnel dans lequel la maison de maître est localisée, la Commission demande, a fortiori, que ces prescriptions soient scrupuleusement respectées. Elle émet donc un avis défavorable sur la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Oda GOOSSENS
- A.A.T.L. – D.U. : Mme Véronique HENRY